

D E C R E T N° 257 /PR/MAE

du  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
--:--

ANNEE 1962

Le Président de la République;

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;  
VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des Membres du Gouvernement;  
VU le décret n°111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;  
VU la loi n°56-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;  
VU le décret n° 86/PR/MFPT du 26 Février 1962 portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels Diplomatiques et Consulaires  
VU l'arrêté n°0978/AF.Etr. du 5 Juillet 1961 portant Organisation du Ministère des Affaires Etrangères;  
SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères;  
Le Conseil des Ministres entendu.

D E C R E T E :  
=====

ARTICLE 1er.- Monsieur KOUKOUI Emmanuel titulaire du diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et du diplôme de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de l'Université de Paris, Secrétaire des Affaires Etrangères, est nommé Secrétaire Général des Affaires Etrangères par intérim.

ARTICLE 2.- Monsieur ADJIBADE Tiamiou, licencié en droit, Secrétaire des Affaires Etrangères, est nommé Directeur des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique par intérim, au Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3.- Le présent décret prend effet à compter du 1er Juin 1961 pour ce qui concerne Monsieur KOUKOUI et du 2 Août 1961 pour ce qui concerne Monsieur ADJIBADE, sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 18 JUIN 1962

Par le Président de la République le Ministre des Affaires Etrangères

Le Président de la République

E.D. ZINSOU.

H. M A G A.

- AMPLIATIONS -

Original : 1  
Présidence : 1  
V-Présidence : 1

Ministères : 12  
Assemblée Nat : 2  
M. A. E. : 2  
S. G. A. E. : 2

C. F. : 2  
Trésor : 1  
Intéressés : 2